

Pourquoi (re)lire les classiques ?

Jean-Michel Berthelot

et les *Règles de la méthode sociologique*

Pierre Mercklé, 19 juin 2008

Journées d'hommage

Jean-Michel Berthelot (1945-2006) - Itinéraires d'un philosophe en sociologie
Paris, Université de la Sorbonne, jeudi 19 et vendredi 20 juin 2008

Introduction : épistémologie et sociologie

« Les règles de la méthode sociologique ou l'instauration du raisonnement expérimental en sociologie » ce texte d'une soixantaine de pages publié en 1988 en préface de la réédition des *Règles de la méthode sociologique* dans la collection « Champs » de Flammarion, a peut-être inauguré une tradition éditoriale : c'était en effet la première fois, à ma connaissance, qu'une édition des *Règles* était précédée d'un texte qui n'était pas de Durkheim lui-même ; ce ne fut pas la dernière fois en tout cas, puisqu'il y a eu récemment l'introduction de François Dubet (2007) dans la réédition de l'édition « Quadrige », en octobre dernier, et on peut parier qu'il y en aura sûrement quelques autres, tant il semble difficile d'épuiser les usages possibles de ce texte fondateur.

Parler de ce texte de Jean-Michel Berthelot, ou sur ce texte, est une entreprise assez délicate, dans la mesure où, si l'on n'y prend pas garde, cela pourrait vite consister seulement à « gloser », autrement dit à proposer une analyse d'un texte qui lui-même déjà propose une analyse d'un texte, et pas de n'importe quel texte donc. En même temps, le risque n'est pas immense dans la mesure où il y a peu de chance que cette série d'analyses emboîtées aille beaucoup plus loin, peu de chance que celle que je proposerais ainsi suscite à son tour une analyse de l'analyse de l'analyse... Mais j'ai choisi, de toutes façons, d'éviter autant que possible cet écueil : aussi, plutôt que de vous proposer une analyse du texte de Jean-Michel Berthelot, j'ai préféré l'aborder de manière un peu plus subjective, ce qui est aussi une manière de lui rendre hommage, j'espère. C'est donc cela que je voudrais en réalité raconter : la « réception » que j'ai effectuée de ce texte, ce à quoi il m'a servi, les modestes découvertes qu'il m'a permis de faire sur mes propres objets de recherche, et les caps qu'il m'a aidés à tenir.

La question de départ, celle que j'avais en tête la première fois, et ensuite à chaque fois, que j'ai lu, puis relu, y compris très récemment pour préparer cette intervention, ce texte de Jean-Michel Berthelot, était et est toujours restée la suivante : comment faire pour analyser un texte d'épistémologie des sciences sociales ? C'était évidemment la question à laquelle j'étais confronté au moment de ma première lecture de ce texte, à sa parution, alors qu'élève en khâgne « sciences sociales », nous décortiquions depuis déjà deux ans les *Règles de la méthode sociologique*, qui figuraient au programme du concours d'entrée à l'École normale supérieure¹. Ma découverte de ce texte, ce fut donc en même temps que ma première lecture des *Règles* (jusqu'alors, en classe, dans la collection « Quadrige » des Presses universitaires de France), et sans doute que ma première lecture d'un ouvrage de sciences sociales ; ma deuxième lecture de ce texte, ce fut au début de mon travail doctoral sur Charles Fourier et les relations entre science et utopie, expérimentation et action au XIXe siècle, en même temps d'ailleurs que je découvrais *La construction de la sociologie* (Berthelot, 1991) qui venait de paraître. Puisque ma thèse était inscrite en sociologie, et non en histoire ou en philosophie ou en lettres, j'étais à ce moment-là à la recherche d'une façon cohérente de traiter sociologiquement d'objets d'une nature un peu particulière, puisqu'il s'agissait de concepts, d'idées, de textes, et au total, d'une « œuvre ». Et cela, c'est la lecture conjointe de ces deux textes qui m'a permis progressivement de le clarifier. Jusque là, j'avais bien appris la leçon mertonienne, selon laquelle il convenait, en la matière, de séparer nettement la sociologie des sciences et l'épistémologie, en assignant à la première « l'analyse externe » des rapports entre les productions scientifiques et le « cadre existentiel » (Merton, 1947, p. 383), c'est-à-dire les conditions sociales de leur production, et à la seconde l'étude de la logique « interne » des doctrines. Autant pour le principe. Mais concrètement, sur un objet donné, comme dans mon cas sur l'œuvre de Fourier, il apparaissait très vite indispensable, plutôt que de les séparer, en réalité d'articuler très profondément l'une à l'autre les démarches épistémologique et sociologique. D'une part en effet, même une approche spécifiquement « sociologique » ne pouvait pas faire l'économie d'une « analyse interne » préalable suffisamment approfondie. Mais d'autre part, que son ambition scientifique soit reconnue ou non, que cette ambition soit ou non ratifiée comme légitime par l'histoire de la sociologie (c'est le cas de Durkheim, pas celui de Fourier), chaque texte, qu'il s'agisse des *Règles de la méthode sociologique* (1894), du *Mémoire sur la science de l'homme* de Saint-Simon (1813), ou de la *Théorie des quatre mouvements* de Fourier (1808), reste justiciable aussi et en même temps d'un examen spécifiquement sociologique.

Le fondement général d'une telle approche pouvait donc résider dans le principe suivant, énoncé justement par Jean-Michel Berthelot dans son introduction aux *Règles de la méthode sociologique*, d'après lequel « un texte ne se construit pas seulement dans la linéarité d'une pensée pleinement consciente d'elle-même. Il charrie toujours avec lui l'univers complexe où il a pris naissance »². Quand le texte en question est un texte scientifique, ou *a fortiori* un texte d'épistémologie (ou du moins quand ce texte est reconnu comme tel), il est rare que la lecture qui en est faite soit sociologique, ce que déplore Jean-Michel Berthelot :

¹ Outre Les *Règles*, les deux autres œuvres figurant au programme du concours quand je l'ai passé étaient *L'Introduction à la critique de l'économie politique* (Marx, 1859), et *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* (Weber, 1985).

² Berthelot Jean-Michel (1988), «Les règles de la méthode sociologique ou l'instauration du raisonnement expérimental en sociologie», in Durkheim Emile, *Les règles de la méthode sociologique*, Flammarion, pp.7-67, p. 41.

« A notre connaissance, *écrit-il*, ce type d'approche a été très peu, si ce n'est pas du tout pratiqué sur les textes fondateurs des sciences sociales ou humaines, et encore moins sur des ouvrages d'épistémologie, par définition plus aptes que d'autres à euphémiser et à masquer un enracinement qui se lit beaucoup plus facilement sur des analyses concrètes »³.

Mais inversement, quand au texte en question — en l'occurrence, pour le problème qui m'occupait alors, à celui de Fourier — n'est pas reconnu le statut de texte fondateur des sciences humaines, ni même de texte à prétention scientifique, c'est l'approche sociologique la plus simpliste qui est privilégiée, parfois au détriment d'une lecture qui se soucierait de la logique à l'œuvre dans ce texte. C'est ce que dit parfaitement, il me semble, une formule qu'utilise Jean-Michel Berthelot dans *La construction de la sociologie*, et qui d'une certaine façon m'a servi de devise dans tout mon travail sur Fourier : il y invitait en effet l'épistémologie des sciences sociales à étudier les doctrines qu'elle se donne pour objet en « prenant au sérieux le terme de "science", c'est-à-dire l'appréhendant comme une prétention à la constitution d'un savoir objectif qui soumet sa validité à la critique rationnelle »⁴. L'ambition affichée, avec l'exemple de Berthelot pour me guider, était donc double : il s'agissait de montrer à la fois que l'œuvre de Fourier comporte bien dans son organisation logique interne une prétention épistémologique fondamentale, et que cette prétention épistémologique peut être soumise à un questionnement proprement sociologique portant sur ses formes, ses significations et ses enjeux.

Dans les quelques lignes qui suivent, en poursuivant de cette manière donc un peu subjective, je voudrais donc essayer de dégager les aspects du texte de Jean-Michel Berthelot qui, lors des différentes lectures que j'en ai faites, avaient attiré mon attention et m'avaient finalement aidé à éclairer ma lecture de Durkheim, ma compréhension de mes propres objets de recherche, et finalement à me forger pour moi-même une conception de la sociologie. Ces « regards » portent, de ce fait, aussi bien sur la forme même du texte et sur l'écriture de Jean-Michel Berthelot, que sur la thèse qui y était explicitement défendue à propos du sens de l'entreprise durkheimienne dans les *Règles*, selon laquelle il s'y agissait d'instaurer en sociologie ce que Berthelot nommait le « rationalisme expérimental ». Et enfin je m'efforcerai d'évoquer les « partis pris » sur lesquels, selon Jean-Michel Berthelot, l'entreprise durkheimienne repose, les « tensions » que selon lui ils suscitent, et les conséquences qu'ont les procédés mis en œuvre par Durkheim pour résoudre ces tensions.

Une leçon

Le propos de Jean-Michel Berthelot présente, au premier abord, plusieurs particularités quelque peu déroutantes, en cela qu'elles l'éloignent en un certain nombre de points des « canons » formels de l'écriture des sciences sociales, comme par exemple avec le recours aux formules de logique et aux schémas, vraisemblablement hérité de sa formation philosophique. Cela dit, plus que la trace d'un habitus scientifique, la forme du texte semble en réalité correspondre, en pleine conscience, à une volonté explicite d'adopter, pour en rendre compte, la forme même de l'écriture durkheimienne, comme en témoignent en

³ Berthelot Jean-Michel (1988), p. 42.

⁴ Berthelot Jean-Michel (dir.) (2001), *Epistémologie des sciences sociales*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. «Premier Cycle», 2001, 593 pages, bibl., index, p. 1

particulier les nombreux mots et passages soulignés en gras, ou encore le recours systématique à de nombreuses et longues notes venant compléter, détailler ou documenter le propos.

Au-delà de ces particularités, la forme généralement adoptée est celle, tout à fait classique, de la leçon, et plus précisément de l'explication de texte, avec donc une dimension didactique très accentuée, que donnent clairement à voir un certain nombre de tournures, comme : « Nous venons de voir pourquoi Durkheim devait... » (p. 14), ou encore, sur la même page : « Laissons de côté, pour l'instant, le modèle de scientificité à l'œuvre, pour nous concentrer sur l'objet ». Du reste, après une très courte introduction dans laquelle Jean-Michel Berthelot présente le contexte historique de la publication des *Règles*, et de la controverse qu'elles ont à la fois prolongé et suscité, autour du statut de la sociologie, et de la nature des phénomènes sociaux, le texte propose en réalité une lecture minutieuse des *Règles*, qui prend à partir de la page 12 la forme d'une explication de texte presque linéaire, et qui commence ainsi :

« Jusqu'à présent la sociologie a plus ou moins exclusivement traité non de choses, mais de concepts » (p. 112).

Voici la phrase décisive...

La méthode même de lecture du texte de Durkheim, telle du moins qu'elle est mise en œuvre et mise en scène ici par Jean-Michel Berthelot, peut sembler elle aussi durkheimienne, en raison de certains procédés analytiques et rhétoriques auxquels il a recours. Par exemple, Berthelot écrit qu'il est « toujours intéressant, face à un texte, d'envisager d'autres choix que l'auteur aurait pu faire », parce que « cela permet de mieux appréhender la ou les logiques auxquelles il est soumis » (p. 14). En cet endroit, il se sert de procédé pour montrer pourquoi Emile Durkheim, plutôt que d'énumérer des phénomènes sociaux pour rendre sensible l'objet d'une science sociale, pose l'exigence d'un critère permettant de définir un ordre propre d'objets pour la sociologie. Or, le recours à un tel procédé analytique et rhétorique est doublement « durkheimien » : d'une part, c'est ce que fait Durkheim lui-même à maintes reprises dans *Les Règles*, non certes à propos de textes mais de pratiques, de façons de penser, de sentir et d'agir, comme dans cet exemple : « Si, en m'habillant, je ne tiens aucun compte des usages suivis dans mon pays et dans ma classe, le rire que je provoque, l'éloignement où l'on me tient, produisent, quoique de manière plus atténuée, les mêmes effets qu'une peine proprement dite » (p. 97). D'autre part, ce faisant, il importe dans l'économie de son propre texte le régime d'administration de la preuve qui selon lui caractérise justement le texte durkheimien, à savoir le « rationalisme expérimental » : ce procédé est en effet une forme d'expérimentation indirecte par l'écriture, consistant à formuler des hypothèses sur les variations d'un certain nombre d'effets entraînées par la variation « fictionnelle », dans l'ordre de l'écriture, d'une cause donnée. Du reste, au-delà de ce cas particulier, où Jean-Michel Berthelot, écrivant sur Durkheim, en adopte assez naturellement les procédés rhétoriques, il me semble qu'il lui arrivé jusque dans ses travaux les plus récents de continuer les emprunts aux formes de l'écriture durkheimienne... Par exemple, les titres des chapitres, et les petites notes en italiques au début de chaque chapitre de *L'emprise du vrai* (2008), font très fortement penser aux très longues et très détaillées tables des matières par exemple de *La division du travail social* (1893), des *Règles* ou du *Suicide* (1897).

Cette forme particulière, mêlant l'exercice pédagogique classique de l'explication de texte linéaire et l'emprunt à ce texte même de ses procédés stylistiques et analytiques, pensant donc d'une certaine façon le raisonnement et l'écriture de Durkheim avec leurs propres armes, est sans aucun doute ce qui a le plus contribué à susciter mon goût pour ce texte lors de la

première lecture que j'en ai fait, dans la mesure où il rencontrait parfaitement « l'horizon d'attente » de l'élève de classe préparatoire que j'étais alors.

Méthode expérimentale ou raisonnement expérimental

C'est essentiellement en cela, apparemment, que consisterait donc cette « introduction » de Jean-Michel Berthelot aux *Règles de la méthode sociologique* d'Emile Durkheim, et c'est comme ça que je l'ai d'abord reçue : comme une leçon, c'est-à-dire comme une entreprise pédagogique d'aide à l'explication de texte. Mais en réalité, et cela ne m'est apparu qu'à la deuxième lecture, au début de ma thèse, il y a dans ce texte bien plus que cela : sous le déguisement humble de celui qui se met au service d'un grand texte, il y a en réalité la défense d'une thèse et de quelques principes fondamentaux... La thèse, m'a-t-il semblé, est la suivante : alors que l'ouvrage de Durkheim a pu paraître presque déjà daté au moment même de sa parution et a été durement critiqué comme « embourbé dans les lourdeurs du biologisme et de l'empirisme de la fin du XIXe siècle », comme le rappelle d'ailleurs Berthelot (p. 8), et qu'en outre il a été et est toujours institué, dans le débat épistémologique, comme le représentant d'un paradigme « déterministe » qu'il reste plus que jamais de bon ton de vouloir dépasser, il peut au contraire être aujourd'hui considéré comme « d'une réelle actualité », en raison de la définition du raisonnement sociologique qui y est élaborée et promue. Selon Jean-Michel Berthelot en effet, et c'est là donc la thèse explicitement défendue, et d'ailleurs soulignée par lui dans le texte :

« **Le texte de Durkheim pose un principe incontournable de scientificité et en propose simultanément une modalité décisive de réalisation.** Ce principe, de nature épistémologique et non théorique, portant d'abord sur la sociologie comme entreprise de pensée, est **l'exigence de la preuve, et sa modalité de mise en œuvre le raisonnement expérimental** » (p. 9).

Le propos n'est pas ici, comme je l'ai dit dans l'introduction, de rentrer dans l'analyse détaillée de la façon il démontre cette thèse, mais plutôt donc, de façon plus subjective, d'essayer de dire les effets qu'a pu produire cette démonstration. Pour les faire comprendre, je vais me contenter de retracer à très gros traits l'argumentation mise en œuvre : Jean-Michel Berthelot pose d'abord que l'objet des *Règles* est indissociablement méthodologique et épistémologique : « **établir les règles du travail scientifique en sociologie** », en même temps que « **fonder la légitimité d'une science** » (p. 11, souligné par lui), l'ensemble composant la vocation fondamentale de Durkheim, qui est, comme le rappelle plus loin Berthelot en citant la préface de la première édition des *Règles*, d'« étendre à la conduite humaine le rationalisme scientifique » (p. 74). Ensuite, il part du principe que l'exigence de la preuve est l'impératif fondamental de la pensée scientifique, même si les modalités de sa mise en œuvre, ses méthodes et ses critères sont variables et propres à une époque et un état des sciences donnés. Or, selon Jean-Michel Berthelot, Durkheim se situe justement à « un moment charnière de l'histoire de la pensée scientifique (...), où l'exigence de la preuve semble avoir trouvé dans la méthode expérimentale son procédé fondamental » (p. 9)... Voici donc la thèse de Jean-Michel Berthelot, dite de la façon la plus ramassée qui soit possible : Emile Durkheim est, avec les *Règles*, à l'origine d'une « rupture épistémologique » décisive, en cela qu'il y a ouvert « la voie à la raison expérimentale dans les sciences humaines » (p. 10).

Mais à cette thèse, ainsi énoncée, il faut ajouter une précision fondamentale, à la fois pour la compréhension de la rupture introduite par Durkheim, et de l'usage que j'ai pu faire, de mon

modeste côté, au début de ma thèse, de la lecture qu'en proposait Jean-Michel Berthelot. Cette précision prend la forme d'une question, à bien des égards fondamentale : « Que peut signifier, en sociologie, la référence à la méthode expérimentale ? » (p. 20). Pour commencer d'y répondre, Berthelot explique comment Durkheim traduit de façon originale en sociologie le recours à l'expérimentation :

« Non pas la méthode expérimentale (qui implique que l'on reproduise artificiellement les faits étudiés en laboratoire) **mais le raisonnement expérimental** : c'est un progrès décisif, une rupture épistémologique accomplie en pleine conscience » (p. 10).

La sociologie étant réputée dans l'impossibilité – éthique et technique – de reproduire artificiellement, en laboratoire, les faits spécifiques qu'elle entend étudier, pour réduire ces tensions il fallait doter la science sociale d'une méthode appropriée à la nature des objets qu'elle se proposait de connaître scientifiquement :

« Il y a cependant un biais qui permet de surmonter la difficulté. Pour découvrir les lois de la nature, rien d'autre en effet n'est nécessaire que de pouvoir instituer entre les différentes formes d'une même chose des comparaisons suffisamment nombreuses. (...) Ces comparaisons, bien qu'elles aient cet inconvénient de ne pouvoir être répétées indéfiniment, peuvent cependant jouer dans la science sociale le rôle de l'expérimentation » (Durkheim, 1966, p. 96)

Le recours à la méthode comparative permet de substituer « l'expérimentation indirecte », selon l'expression employée par Durkheim, seule accessible à la sociologie, à « l'expérimentation directe » des sciences de la nature (Durkheim parle d'expérimentation « proprement dite ») ; autrement dit, selon les termes employés par Jean-Michel Berthelot, la méthode comparative permet de renoncer à la « méthode expérimentale » tout en sauvegardant le « raisonnement expérimental » (p. 9). La lecture des *Règles* qui est ainsi proposée est entièrement éclairée par cette thèse, dans la mesure où selon Jean-Michel Berthelot, c'est cette logique du rationalisme expérimental qui organise l'économie générale du texte de Durkheim, dont les différents moments se tiennent logiquement les uns aux autres :

« Une fois les préalables épistémologiques de la légitimité de l'objet et de l'objectivité de l'approche posés (chapitre I et II), le raisonnement expérimental peut déployer ses divers moments logiques : définition (chapitre II), classification (chapitre IV), explication (chapitre V) et preuve (chapitre VI). » (p. 21)

Ainsi, selon Jean-Michel Berthelot, « **La définition préalable** – qu'il s'agisse du crime, du suicide, de la famille – **n'a de sens qu'intégrée à un raisonnement soumis à la logique de la preuve** » (p. 22).

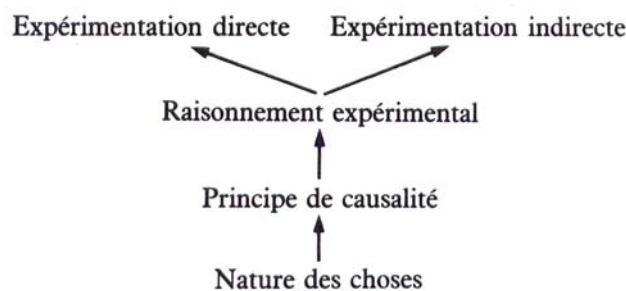
Partis pris et tensions

Pour autant, on ne peut manquer de remarquer qu'en réalité il va s'efforcer de montrer, dans la suite de sa lecture des *Règles*, d'une part que ces moments logiques ne sont pas tous de même « nature épistémologique », et relèvent en réalité de deux partis pris fondamentalement différents, l'un « anti-théorique » et l'autre au contraire « théorique », et d'autre part ensuite que ces choix, effectués par Durkheim en toute conscience, même si sous contrainte, sont à l'origine d'un certain nombre de « tensions » spécifiques à l'œuvre dans le texte.

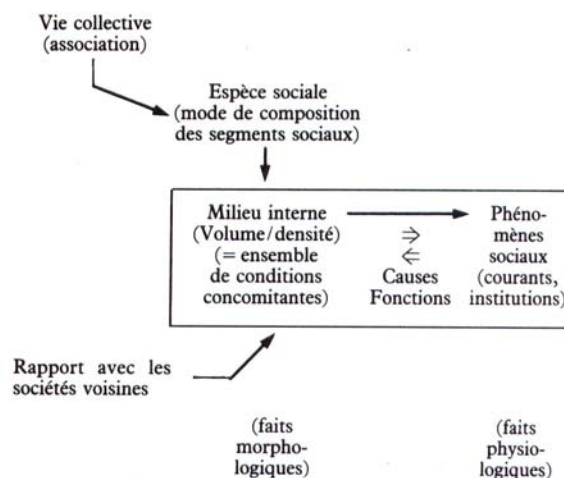
D'un côté donc, le travail de définition et de classification par lequel doit commencer la science, relève chez Durkheim d'un parti pris « anti-théorique », qui par exemple le pousse à

défendre, pour les phénomènes sociaux, la recherche d'un critère de définition « neutre pour n'introduire aucune théorie préalable » : en cela, selon Jean-Michel Berthelot, Durkheim faisait preuve d'un « positivisme » qui ne sera mis à mal que quelques années plus tard, mais qui était en réalité déjà miné de l'intérieur, dans l'économie même du texte, par l'analogie biologique qui sert de modèle à ces opérations de définition et de classification.

De l'autre côté, explication et preuve, au contraire, relèvent d'un parti pris « théorique » explicite : celui selon lequel ce qui assure la validité de ces opérations, c'est le principe de causalité – ce principe selon lequel « la cause déterminante d'un fait social doit être cherchée parmi les faits sociaux antécédents » (p. 202). Ce principe de causalité « résulte de la nature des choses » (p. 219), c'est-à-dire de l'appartenance des phénomènes sociaux à « l'ordre de légalité de la nature » (p. 28), puisqu'ils sont posés comme extérieurs à l'humain. Cet enchaînement est résumé par Jean-Michel Berthelot sous la forme d'un schéma on ne peut plus explicite (p. 29) :



En conséquence, les moments de l'explication et de la preuve reposent fondamentalement sur un travail d'établissement de relations constantes que l'on pourra légitimement qualifier de « lois ». De façon générale, selon Jean-Michel Berthelot, ce parti pris théorique est celui par lequel Emile Durkheim fonde « en toute rigueur, le paradigme de l'analyse causale en sociologie » (p. 30). On peut même être encore plus précis : sachant qu'une société est composée entièrement d'êtres humains et du produit de leurs activités, qu'est-ce qui dans une société, donc dans les phénomènes sociaux, ne se ramène pas à l'humain ? Une seule chose : « l'association » (p. 195), autrement dit la combinaison des consciences individuelles, qui est donc « le point d'ancrage du principe de causalité » (p. 37), dans la mesure où Durkheim considère la structuration du milieu social (sa « morphologie ») comme l'origine première de l'ensemble des processus sociaux. C'est ce que résume cette fois le schéma de la page 39 :



Cela étant dit, si les « partis pris » mis ainsi en lumière par Jean-Michel Berthelot désignent les choix effectués « en toute conscience » par Durkheim, il n'en reste pas moins cependant que, comme il le rappelle lui-même, « un texte (...) charrie toujours avec lui l'univers complexe où il a pris naissance » (p. 41). Autrement dit, ces partis pris n'éliminent pas du texte, mais en fait y suscitent même plutôt un certain nombre de « tensions » logiques qui ne se résolvent que dans des « ancrages thématiques » profondément liés au contexte historique, scientifique et social dans lequel le texte prend racine. Ces ancrages thématiques constituent en quelque sorte ce que Jean-Michel Berthelot nomme « l'arbitraire de la pensée de Durkheim » (p. 53), qu'il entreprend de mettre au jour dans la fin de sa lecture.

La première de ces « tensions » réside dans la relations entre la ligne directrice d'ordre épistémologique et d'autres lignes directrices, dont justement celle de l'analogie biologique, évoquée plus haut. Selon Jean-Michel Berthelot, l'analogie biologique à laquelle Durkheim recourt se présente sous trois aspects fondamentaux : d'abord, elle fournit un *analogon* du social d'autant plus efficace qu'elle permet de le penser comme une espèce du vivant ; ensuite, elle donne un modèle d'organisation des faits, permettant en particulier de distinguer entre faits morphologiques et physiologiques, ou encore entre faits normaux et pathologiques ; enfin, ce modèle offre aussi des principes d'analyse et d'explication, en permettant en particulier d'affirmer la prééminence de la causalité sur la fonction. Autrement dit, plutôt que de seulement renvoyer Durkheim à l'ambiance intellectuelle de son temps pour expliquer son recours à l'analogie biologique, Jean-Michel Berthelot propose d'interroger la nécessité à laquelle répond épistémologiquement le recours à l'analogie. Ce choix, une fois que je l'ai compris, m'a été, dans mes propres travaux, une grande inspiration, dans la mesure où je me suis efforcé ensuite de procéder, de mon côté, à l'examen de ce que Fourier emprunte au modèle newtonien de l'attraction pour penser les relations sociales (Mercklé, 2001) : simplicité de formulation, universalité, puissance d'unification de théories auparavant distinctes (en particulier la mécanique céleste de Kepler et la mécanique terrestre de Galilée) : telles sont, dans cette perspective, quelques unes des principales raisons qui expliquent le pouvoir de séduction du modèle newtonien. La seconde moitié du XVIII^e siècle, avec les développements d'Euler et d'Alembert, puis de Lagrange et Laplace, et tout le XIX^e siècle, fut donc marquée par les conceptions de la physique newtonienne, jusqu'aux remises en cause introduites par la théorie de la relativité et la physique quantique au début du XX^e siècle. Le modèle newtonien, en particulier au moment où Fourier élaborait sa doctrine, à la toute fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle, symbolisait de façon parfaite la rationalité physique et mathématique, le rejet d'une conception essentialiste et métaphysique au profit de l'induction et de l'expérimentation.

Selon Jean-Michel Berthelot, c'est une autre « tension », plus fondamentale encore que la précédente, que le recours à l'ancrage thématique du texte dans l'analogie biologique sert en réalité, comme permet de le comprendre finalement sa lumineuse analyse du fameux chapitre III des *Règles* : si on rappelle en effet l'économie générale du texte (définition, classification, explication, preuve), on ne peut alors manquer de s'interroger sur ce qui justifie l'irruption, au milieu de cette logique, de ce chapitre III consacré aux « Règles relatives à la distinction du normal et du pathologique ». Pour Jean-Michel Berthelot, on ne peut pas résoudre cette énigme sans admettre qu'en réalité, ce n'est plus ici un impératif de connaissance, mais un impératif d'action qui guide Durkheim, et qu'il s'agit de concilier avec le premier : « La véritable interférence qui se manifeste dans le chapitre III, écrit Berthelot, n'est donc pas entre logique de la preuve et analogie biologique, mais entre **impératif logique et impératif**

pratique » (p. 49). La distinction entre le normal et le pathologique est alors, à l'intérieur du paradigme du rationalisme expérimental, ce qui permet de concilier ces deux impératifs, autrement dit d'assurer à la sociologie une valeur pratique : en effet, comment agir, se demande Durkheim qui, faut-il le rappeler, estimait que ses recherches ne mériteraient pas « une heure de peine si elles ne devaient avoir qu'un intérêt spéculatif » (1893, « Préface ») ? La réponse est dans le chapitre III : en trouvant un critère scientifique permettant de distinguer ce qui est bon (la santé) de ce qui est mauvais (la maladie) pour la société.

On peut alors concevoir, comme le fait Jean-Michel Berthelot, que Durkheim considère non seulement comme possible le rationalisme expérimental en sociologie, mais qu'en outre il en fait ce qui, en dernier ressort, permet d'assurer à cette science nouvelle une valeur pratique. Berthelot ajoute que c'est justement l'analogie biologique qui rend cette conciliation possible, et qu'à ce titre elle ne saurait être considérée comme une scorie du paradigme encore dominant, mais bien plutôt comme un « **intégrateur thématique** » pleinement assumé, permettant de résoudre la tension entre impératif logique et impératif pratique : c'est une proposition « métaphysique » si on veut, mais qui ne donne lieu cependant à aucune métaphysique, et assure au contraire la valeur pratique de la science (pp. 50-51).

Ce point précis de la lecture de Durkheim proposée par Berthelot m'a été probablement d'un secours encore plus grand que tout ce qui précède : montrer que l'ambition durkheimienne était de faire du raisonnement expérimental le point d'articulation logique de la prétention scientifique et de l'action sociale, m'a aidé à comprendre la position, du coup assez semblable, tenue par Fourier un demi-siècle auparavant, comme j'ai essayé de le montrer ensuite dans un article paru dans la *Revue d'histoire des sciences humaines* (2006) : à l'instar de la « physiologie sociale » de Saint-Simon ou de la « sociologie » plus tardive d'Auguste Comte, la « science sociale » de Charles Fourier ambitionnait elle aussi d'introduire dans les études sociales la rigueur méthodologique des sciences dites « exactes ». Or, cette ambition a été occultée par les « réceptions » du fouriérisme, et en particulier par la distinction établie par Marx et Engels entre « socialisme utopique » et « socialisme scientifique ». Pourtant, « l'intention » scientifique est explicite chez Fourier, et s'appuie fondamentalement sur une « exigence expérimentale » : Fourier et ses disciples se sont d'abord efforcés d'infléchir la doctrine originelle de telle façon que ses énoncés puissent être soumis à l'expérience. Ensuite, ils ont tenté des « expérimentations sociales », organisées soit par l'Ecole sociétaire, soit par des groupes fouriéristes dissidents : les « phalanstères » fouriéristes apparaissent alors comme autant de « laboratoires » pour l'observation des ambitions d'une doctrine qui prétendait y articuler « science sociale » et volonté de transformation sociale. Enfin, ils militèrent même, sous la deuxième République, pour la création d'un « Ministère de l'Expérience » (Mercklé, 2006). La lecture de ce texte de Jean-Michel Berthelot est sans aucun doute possible ce qui m'a permis de comprendre que chez Fourier, l'exigence expérimentale qui fonde son ambition scientifique, et qui s'incarne dans le dispositif du phalanstère, était précisément ce qui permettait d'articuler la science sociale et l'action, ou pour reprendre ses termes, « impératif logique » et « impératif pratique ».

Conclusion

Au sens que propose la lecture des *Règles* faite par Jean-Michel Berthelot, il n'est pas impossible qu'il puisse continuer, ou recommencer aujourd'hui d'être plutôt honorable de se déclarer « durkheimien » en sociologie, autrement dit de continuer de proclamer tout simplement, en particulier, que la sociologie reste soumise à l'exigence de la preuve, règle en

tout cas minimale qui pourrait en tout cas servir à en définir les contours et déjà à tenir hors de son périmètre un certain nombre d'entreprises plus ou moins récentes de dévoiement dont elle a pu faire l'objet. Il ne s'agit pas ici de les détailler, mais tout de même peut-être, dans cette perspective, d'évoquer un trouble : sachant la conception de la sociologie qui sous-tend donc la lecture de Durkheim proposée par Jean-Michel Berthelot, comment en effet ne pas s'interroger sur la place faite parmi les « grands courants » de *La sociologie française contemporaine* (Berthelot, 2000) à une conception « post-empiriste » de la sociologie, présentée par Patrick Tacussel⁵, qui me laisse très dubitatif, pour le dire de façon euphémisée ? Il apparaît, du moins en regard des critères mêmes à l'œuvre dans la lecture de Durkheim par Berthelot, que ce courant n'est pas « post-empiriste », mais plutôt en réalité « pré-rationaliste », et constitue donc de ce point de vue en tout cas, une spectaculaire régression, de plus d'un siècle, pour l'histoire de la science sociale.

Pour ne pas en rester à cette remarque très gentiment critique, puisque en sociologie comme en justice on pourrait considérer que le décès du prévenu éteint les poursuites, je préfère, pour finir, évoquer une toute petit souvenir personnel : après ma soutenance de thèse, je me rappelle avoir demandé à Bernard Lahire une lettre de recommandation pour un poste de maître de conférences dans une université d'une ville au sud de Lyon. Après mon audition, le président de la commission de spécialistes, qui fut une figure d'autant plus remarquable de la sociologie des années soixante-dix qu'aucune chevelure ne la dissimulait, et qui est aujourd'hui à la retraite, avait pris la peine de lui écrire en retour, pour lui dire que je ne pourrais être recruté qu'à Paris-V où, disait la lettre, « on préfère les idées aux faits ». Comment ne pas voir dans cette phrase un écho de la fameuse formule de Durkheim : « Jusqu'à présent la sociologie a plus ou moins exclusivement traité non de choses, mais de concepts » (p. 112) ? Je crois que si à travers le mien c'était le travail de Jean-Michel Berthelot qui était ainsi visé, et renvoyé donc à un temps pré-durkheimien du développement de la sociologie, ce qui est fort probable dans la mesure où j'en faisais mon point d'ancrage à moi, dans mon propre travail, alors c'était se méprendre sur la nature profonde de ce travail, que démontre de façon à mes yeux incontestable ce texte de 1988 : les textes, les œuvres écrites, sont des « faits sociaux » certes d'une nature spécifique, mais dont il est possible de faire une analyse proprement sociologique, que la nature particulière de ses objets ne condamne pas à « l'analyse idéologique » au sens de Durkheim. Penser sociologiquement sur des idées, des textes, des raisonnements, ce peut être aussi penser les concepts comme des choses : une « sociologie des idées » est possible. S'il y avait une leçon à retenir de la leçon de 1988 sur les *Règles de la méthode sociologique*, c'est évidemment celle-là.

⁵ Patrick Tacussel fut, on le rappelle, membre du jury qui accorda à l'astrologue Elisabeth Teissier le titre de docteur en sociologie pour une thèse réalisée sous la direction de Michel Maffesoli. Il se trouve qu'il est aussi l'auteur d'un ouvrage sur Fourier qui, s'il recèle ponctuellement un certain nombre d'intuitions pertinentes, ne manque pas cependant d'étonner par sa volonté presque délirante de proclamer à toutes forces « l'actualité » de la pensée fouriériste (Tacussel, 2000) : il s'y efforce en effet à la fois de faire croire à la solidité méthodologique des observations empiriques sur lesquelles Fourier s'appuie, à la profondeur et la complexité de ses modélisations mathématiques, à la véridicité et l'actualité des propositions sociologiques auxquelles ses observations et ses modélisations conduisent, et en définitive à l'importance de l'influence qu'il aurait eu sur l'ensemble de l'histoire des sciences humaines : Fourier serait ainsi le précurseur tout à la fois de Benjamin et d'Adorno, de Reich et de Marcuse en psychanalyse, de Menger et de l'école marginaliste autrichienne en économie, de Simmel et Weber en sociologie, de Balzac en littérature, de Lévi-Strauss et Balandier en ethnologie, de Piaget en psychologie !

Références bibliographiques

- Berthelot Jean-Michel (1988), "Les règles de la méthode sociologique ou l'instauration du raisonnement expérimental en sociologie", in Durkheim Emile (dir.), *Les règles de la méthode sociologique*, Flammarion, coll. "Champs", pp. juil-67
- Berthelot Jean-Michel (1991), *La construction de la sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. "Que sais-je ?" 127 p., bibl.
- Berthelot Jean-Michel (2000), *La sociologie française contemporaine*, Paris, Presses universitaires de France, coll. "Quadrige", 274 p.
- Berthelot Jean-Michel (2008), *L'emprise du vrai. Connaissance scientifique et modernité*, Paris, Presses universitaires de France, coll. "Sociologie d'aujourd'hui"
- Durkheim Emile (1893), *De la division du travail social. Etude sur l'organisation des sociétés supérieures*, Paris, Presses Universitaires de France
- Durkheim Emile (1894), *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion, coll. "Champs", rééd. 1988, 254 p.
- Durkheim Emile (1897), *Le suicide*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. "Quadrige", 1991
- Durkheim Emile (1966), "La contribution de Montesquieu à la constitution de la science sociale", in *Montesquieu et Rousseau précurseurs de la sociologie*, Paris, Marcel Rivière et Cie, traduction de la thèse latine, éditée par Georges Davy, pp. 25-113
- Durkheim Emile (2007), *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Presses universitaires de France, coll. "Quadrige", introd. de François Dubet
- Fourier Charles (1808), *Théorie des quatre mouvements et des destinées générales. Prospectus et annonce de la découverte*, Leipzig (Lyon, Pelzin), 425 p.
- Marx Karl (1859), "Introduction à la critique de l'économie politique", in *Oeuvres : Economie I*, Paris, Gallimard, 1969
- Mercklé Pierre (2001), "Le foisonnement analogique dans la " science sociale " de Charles Fourier", *Cahiers Charles Fourier*, n°12, pp. 57-71
- Mercklé Pierre (2006), "De la "Police des Découvertes" de Fourier au "Ministère de l'Expérience" de Considerant : l'utopie sociétaire aux sources de l'ingénierie sociale et de l'expertise ?" *Australian Journal of French Studies*, vol. XLIII, n° 3
- Mercklé Pierre (2006), "La "science sociale" de Charles Fourier", *Revue d'histoire des sciences humaines*, n° 15, pp. 69-88
- Merton Robert K. (1947), "La sociologie de la connaissance", in Gurvitch Georges et Moore Wilbert E. (dir.), *La sociologie au vingtième siècle*, Paris, Presses universitaires de France, coll. "Bibliothèque de philosophie contemporaine"
- Saint-Simon Claude-Henri De (1813), *Mémoire sur la science de l'homme*
- Tacussel Patrick (2000), *Charles Fourier, le jeu des passions. Actualité d'une pensée utopique*, Paris, Desclée de Brouwer, coll. "Sociologie du quotidien", 252 p.
- Weber Max (1985), *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon, coll. "Agora"